

Débat public EPR « tête de série »

Projet de centrale électronucléaire Flamanville 3

Document de synthèse du cahier collectif d'acteurs EPR et choix de société



Juin 2005



Avant-propos CPDP

Electricité de France a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) d'un projet de « Construction d'une centrale électronucléaire « tête de série EPR », sur le site de Flamanville (Manche) ». Sur la base de ce dossier, la CNDP, autorité administrative indépendante, a décidé le 1^{er} décembre 2004 d'organiser elle-même un débat public, conformément aux articles L 121-1 et suivants du Code de l'environnement et au décret N° 2002-1275 du 22 octobre 2002. Cette décision de la CNDP a été prise notamment en considérant que « les objectifs, la nature et l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale lui donnent un caractère d'intérêt national ».

La CNDP a confié l'animation de ce débat public à une Commission particulière (CPDP) et m'a nommé à sa présidence pour préparer et gérer le débat dans le cadre des règles législatives (Code de l'environnement) et réglementaires en vigueur.

Dans sa décision N° 2004/37/EPR/1, la CNDP a considéré :

- que le débat national sur les énergies, organisé par le gouvernement au 1^{er} semestre 2003 et les avis du Comité des Sages qui l'ont conclu, ont fait apparaître une controverse sur le projet de réacteur de type EPR ;
- que le débat public a pour but, non de trancher une controverse – puisque la loi dispose que ni la CNDP ni la CPDP ne se prononcent sur le projet qui leur est soumis – mais d'approfondir et d'en éclairer les termes après avoir assuré l'information et l'expression du public ;
- que le débat public est en mesure d'éclairer préalablement la décision d'investissement.

Le débat public portant « sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales » du projet, le présent cahier collectif d'acteurs a été préparé parallèlement au dossier d'EDF, maître d'ouvrage du projet. Ce cahier collectif est le fruit d'un travail de tous les acteurs identifiés, qui ont tenu à présenter leurs positions dans un cadre consensuellement arrêté, en des termes accessibles pour un vaste public. Chacun des acteurs conserve l'entière responsabilité de son texte dans l'élaboration duquel la CPDP n'est pas intervenue.

Ces deux documents sont étroitement liés. Ils pourront être complétés par d'autres contributions sous forme de cahiers d'acteur. Ces modalités particulières répondent à la décision d'éclairer les termes de la controverse sur l'EPR, tant sur son opportunité et ses objectifs que sur ses caractéristiques.



Jean-Luc MATHIEU
Président de la Commission
particulière du débat public

Sommaire

Avant-Propos de la Commission particulière du débat public	3
Présentation des acteurs	5
Synthèses	13

Acteurs	Numéros de pages	
	Présentation	Synthèses
■ Collectif d'associations pour la protection de l'environnement	6	14
■ Areva	6	17
■ Administrations	7	18
■ Global Chance	7	20
■ Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)	8	22
■ Réseau « Sortir du nucléaire »	8	24
■ Sauvons le Climat	9	25
■ Groupement des scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN)	9	27
■ Association pour la promotion du site de Flamanville (Proflam)	10	29
■ Société française d'énergie nucléaire (SFEN)	10	31
■ Collectif régional « L'EPR non merci, ni ailleurs, ni ici »	11	33
■ NégaWatt	11	35

Présentation des acteurs

- Collectif d'associations pour la protection de l'environnement
- Areva
- Administrations
- Global Chance
- Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)
- Réseau « Sortir du nucléaire »
- Sauvons le Climat
- Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN)
- Association pour la promotion du site de Flamanville (Proflam)
- Société française d'énergie nucléaire (SFEN)
- Collectif régional « L'EPR non merci, ni ailleurs, ni ici »
- NégaWatt



Agir pour l'environnement • Les Amis de la Terre • France Nature Environnement • Greenpeace • Réseau Action Climat-France • WWF-France

Agir pour l'environnement
www.agirpourelenvironnement.org

Les Amis de la Terre
www.amisdelaterre.org

France Nature Environnement
www.fne.asso.fr

Greenpeace
www.greenpeace.org/france

Réseau Action Climat-France
www.rac-f.org

WWF-France
www.wwf.fr

Coordination :
c/o Greenpeace
Hélène Gassin
22 rue des Rasselins
75020 Paris
Tél. : 01 44 64 02 02
Fax : 01 44 64 02 00

Agir pour l'environnement est une association de mobilisation citoyenne menant des campagnes de pression à destination des responsables politiques et décideurs économiques.

Les Amis de la Terre luttent pour la promotion de sociétés écologiquement viables et socialement équitables grâce à un travail en réseau au niveau global comme local.

France Nature Environnement rassemble près de 3 000 associations françaises et œuvrant pour une meilleure protection de la nature et de l'environnement.

Greenpeace est une organisation internationale pacifiste et écologiste présente dans 40 pays comptant près de 3 000 000 adhérents dont 86 000 en France.

Le Réseau Action Climat-France, réseau associatif spécialisé sur le changement climatique, participe aux négociations internationales et informe le public sur l'effet de serre et ses enjeux.

Le WWF-France, soutenu par 100 000 membres, est le bureau français de l'une des premières organisations mondiales de protection de la nature.

Nos associations ont décidé de regrouper leurs contributions au cahier collectif d'acteur pour le débat public sur l'EPR.



AREVA

Avec une présence industrielle dans plus de 40 pays et un réseau commercial couvrant plus de 100 pays, AREVA propose à ses clients des solutions technologiques pour produire l'énergie nucléaire et acheminer l'électricité en toute fiabilité.

Le groupe développe aussi des systèmes de connexion dans les domaines des télécommunications, de l'informatique et de l'automobile.

Ces activités engagent les 70 000 collaborateurs d'AREVA au cœur des grands enjeux du 21^{ème} siècle : accès à l'énergie pour le plus grand nombre, préservation de la planète, responsabilité vis-à-vis des générations futures.

27-29 rue Le Peletier
75 433 Paris cedex 09
Tél. : 01 44 83 71 00
Fax : 01 44 83 25 00
www.areva.com

Administrations

Les Pouvoirs publics définissent le cadre législatif et réglementaire dans lequel le secteur de l'énergie se développe. En particulier, le Gouvernement délivre les autorisations de production d'électricité et les autorisations de création d'installations nucléaires, à l'issue de débats et enquêtes publics.

Au sein du Gouvernement :

- le ministre de l'écologie et du développement durable est notamment en charge de l'intégration des objectifs de développement durable dans des politiques publiques ;
- le ministre délégué à l'industrie est notamment en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière énergétique ;
- enfin, ces deux ministres sont conjointement responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière de sûreté nucléaire.



→ Direction générale
de l'énergie et des matières
(DGEMP) -
Ministère de l'économie,
des finances et de l'industrie
61 Bld Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13
Tél. : 01 44 87 17 17
[www.industrie.gouv.fr/
energie/sommaire.htm](http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm)

Direction générale de la
sûreté nucléaire et de la
radioprotection (DGSNR) -
Ministère de la santé
et des solidarités
Ministère de l'économie,
des finances et de l'industrie
Ministère de l'écologie et
du développement durable
6, place du Colonel Bourgoin
75572 PARIS Cedex 12
Tel : 01 43 19 36 36
www.asn.gouv.fr

Ministère de l'écologie
et du développement
durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21
www.ecologie.gouv.fr

Global Chance

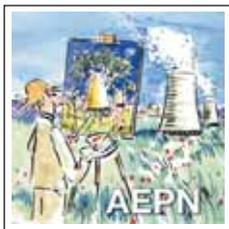
Global Chance est une association de scientifiques qui s'est donné pour objectif de tirer parti de la prise de conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement global (« global change ») pour promouvoir les chances d'un développement mondial équilibré.

Global Chance met les compétences scientifiques de ses membres au service :

- d'une expertise publique multiple et contradictoire,
- de l'identification et de la promotion de réponses collectives et positives aux menaces de changement global, dans les domaines scientifique et technique, économique et financier, politique et réglementaire, social et culturel, dans un esprit de solidarité Nord-Sud, d'humanisme et de démocratie.



↻ 17 ter rue du Val
92190 Meudon
E-mail :
globalchance@wanadoo.fr



Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)

55 rue Victor Hugo
78800 Houilles
Tél. : 01 30 86 00 33
Fax : 01 30 86 00 10
E-mail : AEPN@ecolo.org
www.ecolo.org

L'Association des écologistes pour le nucléaire est une association à but non lucratif (loi 1901) dont l'objectif est « d'informer de manière complète et objective sur les questions énergétiques, de faire connaître les avantages écologiques de l'énergie nucléaire et de rassembler des personnes favorables à une utilisation intelligente à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire, dans un esprit de respect de l'environnement, avec une bonne gestion des déchets nucléaires ».

L'AEPN créée par Bruno Comby (écologiste, chercheur indépendant) rassemble, dans le monde entier, plus de 7 000 membres et signataires, dont l'éminent Pr. James Lovelock, auteur de la théorie de Gaia, considéré comme le père historique de l'écologie.

L'AEPN, favorable aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à la protection de la nature, considère que l'opposition de certains écologistes à l'énergie nucléaire civile est une grave erreur historique.



Réseau « Sortir du nucléaire »

Le Réseau "Sortir du nucléaire" fédère à ce jour 711 associations et plus de 15 000 d'adhérents qui lui assurent, par leurs cotisations, une autonomie financière à 100% et donc une totale liberté de parole et d'action.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" :

- diffuse en direction des citoyens des informations (brochures, Internet, communiqués) pour tenter de contrebalancer un peu la propagande publicitaire permanente de l'industrie nucléaire.
- anime des campagnes citoyennes comme des envois de cartes postales aux parlementaires (qui sont hélas à 99 % acquis à l'industrie nucléaire).
- organise des manifestations locales, nationales, ou même internationales comme les 15 et 16 avril 2006 près de Flamanville, contre la construction du réacteur EPR.

9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04
E-mail :
contact@sortirdunucleaire.fr
www.sortirdunucleaire.org

Sauvons le Climat

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) produisent un réchauffement global qui représente une menace extrêmement sérieuse pour les sociétés humaines. Face à cette menace, le collectif « Sauvons le Climat » a été créé pour promouvoir et soutenir, sans a priori idéologiques, des politiques rationnelles et efficaces de réduction de l'usage des combustibles fossiles : sobriété énergétique et développement optimisé de l'emploi des énergies nucléaires et renouvelables.



49 rue Séraphin Guimet
38220 Vizille
E-mail : webmaster@
sauvonsleclimat.org
www.sauvonsleclimat.org

Groupe de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN)

Depuis trente ans, il existe en France, un groupe de scientifiques indépendants des instances officielles et des exploitants. Ce groupe pluridisciplinaire diffuse de l'information sur les nombreuses questions qu'a soulevées et soulève toujours le développement de l'industrie nucléaire civile et militaire.

Le GSIEN :

- plus de 200 dossiers scientifiques publiés dans sa revue « la Gazette Nucléaire »,
- la publication de plusieurs livres,
- de nombreuses interventions devant les organismes officiels ou pour le public,
- l'expertise, à la demande des Commissions locales d'information, à l'occasion des visites décennales des réacteurs de Fessenheim-1 et 2, de Blayais-1 et de Golfech-2, expertise dont le coût est pris en charge par la CLI

Le GSIEN, association loi 1901, fonctionne grâce à ses membres et à ses lecteurs.



2 rue François Villon
91400 Orsay
E-mail :
m-r.sene@wanadoo.fr



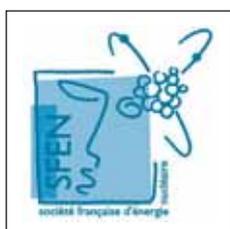
Chambre de Commerce
de Cherbourg Cotentin
Bld de l'Atlantique
50100 Cherbourg-Octeville

Association pour la promotion du site de Flamanville (PROFLAM)

Créée en janvier 2004 à l'initiative des chambres consulaires de La Manche, l'Association pour la Promotion du Site de Flamanville (PROFLAM) a pour objet de rassembler les partenaires socio professionnels, les collectivités locales et territoriales, ainsi que toute personne physique ou morale, désireux de soutenir le développement du site de Flamanville par l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires et de mener toutes actions allant dans ce sens.

En effet, une telle décision est une bonne opportunité de relancer l'emploi et l'activité économique dans notre département, les atouts du site de Flamanville et du Cotentin sont nombreux et un tel investissement constitue un formidable outil de développement du territoire. Au sein de PROFLAM, la mobilisation des acteurs économiques et politiques de la Manche a été remarquable durant l'année 2004 et l'Association a vu ses premiers efforts couronnés de succès le 21 octobre 2004, lorsque le Conseil d'Administration d'EDF a retenu le site de Flamanville pour proposer d'y construire le premier réacteur EPR.

Les membres de l'Association seront bien évidemment présents en 2005 lors du débat public.

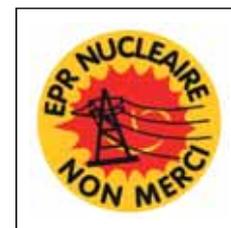


67 rue Blomet
75015 Paris
Tél. : 01 53 58 32 10
Fax : 01 53 58 32 11
E-mail : sfen@sfen.fr
www.sfen.org

Société française d'énergie nucléaire (SFEN)

Association scientifique fondée en 1973, la Société française d'énergie nucléaire regroupe 4 000 adhérents, chercheurs, ingénieurs, médecins, professeurs, œuvrant pour la plupart dans le secteur nucléaire. Dans ses groupes de travail, ses journées d'études, ses colloques, la SFEN examine les aspects scientifiques et techniques ainsi que les questions sociétales – qu'elles concernent la santé publique ou l'environnement – liés aux différentes utilisations des technologies nucléaires. Elle favorise ainsi le progrès de ces technologies. La SFEN contribue également à l'information du public dans tous ces domaines, avec la volonté de favoriser le dialogue et dans le respect de tous les points de vue.

Collectif régional « L'EPR, non merci, ni ailleurs, ni ici »



Le Collectif régional « L'EPR, non merci, ni ailleurs, ni ici » a été créé fin 2003 :

- « ni ailleurs, ni ici », parce qu'il envisageait une coordination avec d'autres sites concernés par sa construction ;
- régional : au sens non institutionnel ; constitué d'abord en Manche, il s'est étendu en Calvados, Orne, Mayenne, Ille-et-Vilaine ; il repose sur les trois régions du grand Ouest concernées par l'EPR et les couloirs de lignes très haute tension qui lui sont liés.

Il regroupe :

- des associations : Attac centre et sud Manche, le Collectif contre l'enfouissement des déchets (61), les COEDRA 53 et 35, le CRILAN , le GRAPE, Greenpeace, Manche Nature, Mayenne Nature Environnement, Pays de Granville Environnement, les 7 vents du Cotentin, l'UFC- Que choisir Saint-Lô ;
- des syndicats : Confédération paysanne, SUD Solidaires ;
- des partis et mouvements politiques : l'Alternative citoyenne-la Gauche autrement, l'Alternative libertaire, le Groupe Radical-Citoyens-Verts au Conseil régional (Basse-Normandie), LCR, Verts Basse et Haute-Normandie, Mayenne ;
- des citoyens regroupés localement en Calvados et Mayenne.

Coordination :
c/o CRILAN
Didier Anger
10 route d'Étang
Val 50340 Les Pieux
Hague-Sud

négaWatt

Nos modèles énergétiques restent fondés sur un dogme réputé intangible : il faut produire toujours plus pour consommer toujours plus. Pourtant, il est urgent de rompre avec la croissance immodérée de nos consommations, partager nos ressources de façon équitable et contribuer à la solidarité entre les hommes. **Si nous n'agissons pas, une vraie crise de l'énergie est devant nous** : pénuries des ressources (pétrole, mais aussi d'uranium), risques environnementaux majeurs, conflits internationaux et profonde inégalité.

L'association **négaWatt**, créée en 2001, rassemble aujourd'hui 80 experts et praticiens de l'énergie tous engagés, à titre personnel et en toute indépendance, autour d'un objectif : **donner la priorité à la réduction à la source de nos besoins d'énergie**, tout en conservant notre qualité de vie. Mieux consommer au lieu de produire plus.

L'association est animée par un collège de 23 personnes, la « **Compagnie des négaWatts** », qui a entrepris un intense et créatif travail de réflexion (la démarche négaWatt), de prospective (un scénario 2050 pour la France) et de propositions concrètes et opérationnelles (fiches-mesures sur l'habitat, la formation, les appareillages, le rôle des collectivités, les transports...).



22 boulevard Foch
34140 Mèze
E-mail :
contact@negawatt.org
www.negawatt.org

Synthèses

- Collectif d'associations pour la protection de l'environnement
- Areva
- Administrations
- Global Chance
- Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)
- Réseau « Sortir du nucléaire »
- Sauvons le Climat
- Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN)
- Association pour la promotion du site de Flamanville (Proflam)
- Société française d'énergie nucléaire (SFEN)
- Collectif régional « L'EPR non merci, ni ailleurs, ni ici »
- Négawatt



Agir pour l'environnement • Les Amis de la Terre • France Nature Environnement • Greenpeace • Réseau Action Climat-France • WWF-France

Agir pour l'environnement
www.agirpourelenvironnement.org

Les Amis de la Terre
www.amisdela terre.org

France Nature Environnement
www.fne.asso.fr

Greenpeace
www.greenpeace.org/france

Réseau Action Climat-France
www.rac-f.org

WWF-France
www.wwf.fr

Coordination :
c/o Greenpeace
Hélène Gassin
22 rue des Rasselins
75020 Paris
Tél. : 01 44 64 02 02
Fax : 01 44 64 02 00

L'EPR : une technologie du passé pour une vision dépassée

EDF a soumis son projet de construire un démonstrateur EPR, réacteur « évolutionnaire » selon l'industrie nucléaire, sur le site de Flamanville. Ce projet déjà vieux, véritable serpent de mer du lobby, est ressorti à l'occasion du débat sur l'énergie initié par le gouvernement au printemps 2003 (à moins que ce débat n'ait été qu'un prétexte pour tenter de justifier un tel choix ?).

Présenté comme un choix stratégique pour la France, la construction d'EPR ne répond pourtant en rien aux enjeux énergétiques et environnementaux qui se présentent à nous pour les 50 prochaines années. Bien au contraire ce projet rendrait stériles tous les efforts nécessaires de diversification énergétique vers la maîtrise des consommations et les énergies renouvelables.

Le gouvernement et EDF vont-ils encore répondre aux sirènes de l'industrie atomique et enfoncer la France un peu plus dans l'impasse nucléaire ?

Un choix énergétique ?

Depuis 30 ans les choix énergétiques de la France ne reposent que sur le nucléaire. Loin d'avoir garanti une indépendance énergétique souvent affichée à tort (100 % de l'uranium est importé), ce choix a entraîné la France dans une double dépendance : le nucléaire pour l'électricité et le pétrole pour le reste, notamment les transports.

Certes, le parc nucléaire français nous a permis de rejeter moins de gaz à effet de serre (GES) que d'autres pays. Mais le nucléaire même poussé à l'extrême ne permettrait pas d'atteindre des

Aucun besoin de nouvelle centrale pendant 20 ans !

Le remplacement des centrales nucléaires lors de leur arrêt, par de nouvelles centrales, ne va pas de soi. Une étude officielle réalisée en 2000¹, montre que dans le domaine de la production d'électricité, la décision de mise en service d'une nouvelle unité de grande puissance avant 2025 (voire 2030 suivant les scénarios) ne peut en aucun cas se justifier. Et cette étude ne prenait même pas en compte l'objectif de 21 % d'électricité renouvelable adopté depuis²...

Dans ce contexte, la construction d'un réacteur EPR, serait tout a fait infondée et même totalement incompréhensible.

1. « Etude économique prospective de la filière électrique nucléaire » JM. Charpin, B. Dessus, R. Pellat, juillet 2000.
2. Objectif défini par la Directive européenne n° 2003-77 CE et repris dans la loi d'orientation sur l'énergie.

niveaux d'émissions soutenables (la France émet toujours beaucoup trop !). Tous les efforts sont concentrés dans ce domaine et les rejets de GES des secteurs comme les transports, les bâtiments et l'agriculture – qui représentent près de 70 % du problème – restent très élevés ou progressent. La principale marge de manœuvre n'est pas le nucléaire mais la maîtrise de nos consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Or l'expérience, notamment française, montre que ces politiques ne sont pas compatibles. A l'inverse le développement des énergies renouvelables, au Danemark et surtout en Allemagne, ne s'est opéré qu'à la suite d'une politique de rupture et de sortie du nucléaire.

Une politique énergétique doit opérer des priorités. Il ne fait aucun doute que l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables doivent être la priorité. Il faut en conséquence qu'il y ait des moyens financiers et humains à la hauteur de ces choix. Or le

Eole ou Pluton ? : Y a pas photo !

Si, au lieu de dépenser une somme considérable pour construire l'EPR, EDF investissait dans un programme éolien. Quelle serait alors la quantité d'électricité produite ? Et combien d'emplois seraient créés ?

Les résultats d'une étude réalisée pour Greenpeace¹ sont éloquentes : le choix de l'éolien permettrait de produire jusqu'à 2 fois plus d'électricité, et créerait près de 5 fois plus d'emplois !

nucléaire accapare toutes les ressources, notamment les budgets de recherche. Le lancement d'un EPR serait aussi une orientation des investissements qui tuerait dans l'œuf les choix de rupture qui doivent être faits.

Un choix stratégique pour la France ?

La France a développé d'importantes compétences dans le nucléaire que ce soit à des fins militaires ou civiles. En contrepartie, elle s'est privée du développement des technologies du futur que sont les technologies d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Quantitativement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont plus créatrices d'emplois que le nucléaire, et qualitativement ces emplois sont beaucoup mieux répartis à l'échelle locale.

Si le projet EPR est stratégique pour l'industrie nucléaire aujourd'hui moribonde, il ne l'est pas du tout pour l'avenir du secteur énergétique français.

Le gouvernement et les parlementaires ont choisi un projet industriel nucléaire au détriment d'un projet énergétique global pour la France !

Un réacteur moderne ?

L'EPR, dit réacteur « évolutionnaire », est présenté par ses promoteurs comme compétitif, optimisé et sûr. Derrière ce discours de publicitaire, la réalité est beaucoup plus trouble.

Un réacteur loin d'être révolutionnaire

Loin d'être une nouveauté, l'EPR est un projet qui date déjà de plus de 10 ans et qui n'amène aucune avancée technique significative par rapport aux derniers réacteurs construits en France.

1. « Eole ou Pluton ? », Antoine Bonduelle et Mathias Lefèvre, association Détente, décembre 2003.

2. Lors des auditions parlementaires de préparation du rapport « La durée de vie des centrales nucléaires et les nouveaux types de réacteurs », MM. C. Bataille et C. Birreaux, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, mai 2003.

Côté sûreté, les faibles progrès avancés font pâle figure et ne répondent pas aux risques liés aux erreurs ou agressions extérieures (chute d'avion...). La DGSNR a même déclaré que si l'EPR n'était pas construit prochainement, il faudrait revoir les objectifs de sûreté fixés il y a déjà dix ans² !

Contrairement à ce qui est annoncé, aucune amélioration significative n'est apportée au cycle du combustible. Le recours au combustible MOX est même renforcé, or l'utilisation du MOX engendre nombre de risques supplémentaires liés au retraitement, aux transports, à la sûreté... De même en terme de prolifération, aucune amélioration n'est apportée, le réacteur produisant toujours du plutonium.

L'EPR n'est donc qu'un réacteur comme les autres : dangereux, potentiellement proliférant, et producteur de déchets ingérables.

Une compétitivité à la française

La discussion des coûts du nucléaire est très complexe et surtout biaisée. Dans le développement du nucléaire la discussion technique a toujours prévalu et la discussion économique n'a été que secondaire et orientée de façon à justifier les choix techniques. Ainsi la question de la couverture financière des risques fait l'objet de législations spéciales visant à limiter la responsabilité des opérateurs et des Etats. Il est aussi à noter que les échelles de temps mises en jeu ainsi que les fortes incertitudes concernant le démantèlement et la gestion des déchets à long terme, jettent un flou important sur les coûts réels du nucléaire.

Ce constat se vérifie dans les discussions sur l'EPR. Les hypothèses de référence, précisées entre les lignes, sont très hasardeuses. Par exemple, le taux de disponibilité avancé qui est très élevé (plus de 90 %) est totalement illusoire et ne tient pas compte du contexte actuel de surcapacité du parc français. De même le coût annoncé est prévu pour une série de 10 réacteurs ! Le coût d'une tête de série seule est beaucoup plus important. Tous les chiffres avancés sont donc extrêmement optimistes et ne tiennent pas compte des nombreuses difficultés de mise au point inhérentes à la construction d'un prototype ou d'une série limitée, comme cela a été le cas pour la dernière série de réacteurs construits en France (palier N4).

De plus, dans le cadre de la surcapacité nucléaire actuelle, un nouveau réacteur ne fera que diminuer le rendement économique du système global, d'autant que l'ouverture des marchés va accentuer la pression économique. Quel sera le coût réel de l'EPR ? Qui payera ? Quel coût pour le consommateur ? Toutes ces questions restent encore sans réponses claires et les seules études économiques sont actuellement fournies par les industriels eux-mêmes (AREVA et Framatome, ou EDF).

AREVA



Quatre vingt pourcents de l'électricité produite en France proviennent de 58 réacteurs nucléaires, cela en toute sûreté, à un coût compétitif et sans émission de gaz à effet de serre. Ce choix national a été fait dans les années 1970 et il permet de faire face aux besoins du pays et partiellement à ceux de nos voisins européens.

Même si on attend des vingt prochaines années une amélioration significative des économies d'énergie et une croissance très modérée de la demande, il faudra de nouveaux moyens de production pour faire face à cette croissance et pour générer au minimum les 200 TWh/an (soit plus de 36 % de la production actuelle) qui auront disparus d'ici là par la mise à l'arrêt progressive des moyens de production aujourd'hui en service. Les énergies renouvelables, même sollicitées de manière volontariste, n'y suffiront pas. Malgré les politiques renouvelées d'économie d'énergie, la croissance de la demande, conjuguée avec le vieillissement de l'outil de production, conduit la France à préparer le remplacement des réacteurs existants.

Compte tenu des durées de mise en œuvre, c'est dès 2030 que l'on verra les conséquences des choix industriels d'aujourd'hui. A cette date, les capacités de production actuelles seront pour l'essentiel hors service. Les décisions d'investissement prises à partir de 2005 montreront alors tous leurs effets – et à l'inverse, si les décisions sont retardées ou repoussées, c'est vers 2030 que la pénurie énergétique atteindra son point maximum.

La France devra commencer à mettre sur le réseau une nouvelle génération de centrales nucléaires au moment où les centrales actuelles les plus anciennes commenceront à atteindre leur limite d'âge, soit en 2020 au plus tard. Cela exige que les premières constructions en série soient engagées en 2015 au plus tard. La tête de série devra, à cette date, avoir fonctionné depuis plusieurs années pour bénéficier du nécessaire retour d'expérience. Le lancement effectif du projet EPR tête de série ne peut donc plus être différé.

La technologie des réacteurs est un domaine d'excellence de l'industrie française et européenne. La construction d'un EPR en France préserve cette avance et nourrit ces talents. Les perspectives à l'exportation en sont confortées, alors que la demande de nouveaux réacteurs se confirme et que l'EPR s'est imposé face à la concurrence russe et américaine en Finlande.

Comparé aux réacteurs en service en France et en Allemagne dont le haut niveau de sûreté et la qualité de fonctionnement sont démontrés par l'expérience (2 700 années réacteurs cumulées sans accident), l'EPR apporte une sûreté à la mesure des exigences les plus récentes exprimées par les autorités de sûreté, des performances technico-économiques accrues, une moindre consommation de combustible nucléaire et une production réduite de déchets.

L'EPR est aussi un outil majeur de la politique industrielle nationale, apportant des avancées importantes dans la maîtrise des risques – dont ceux constituant une menace pour l'indépendance énergétique – et des coûts de production de l'électricité en France et en Europe. C'est également un outil participant au respect des engagements pris, notamment par la France, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

27-29 rue Le Peletier
75 433 Paris cedex 09
Tél. : 01 44 83 71 00
Fax : 01 44 83 25 00
www.areva.com



Administrations

L'Etat a la responsabilité de l'approvisionnement énergétique du pays. L'accès à l'électricité est, pour les particuliers comme pour les entreprises, un besoin essentiel.

À l'issue d'un débat national sur les énergies, qui s'est déroulé en 2003/2004 avec l'ensemble des parties prenantes, (cf. www.debat-energie.gouv.fr), le gouvernement a présenté un projet de loi d'orientation sur l'énergie au Parlement, qui en a approuvé les objectifs. Le nucléaire contribue de façon décisive à atteindre trois des objectifs de la politique énergétique définis dans la loi : garantir l'indépendance énergétique nationale et la sécurité d'approvisionnement, lutter contre l'effet de serre et enfin assurer des prix de l'électricité compétitifs et réguliers.

L'implantation d'un réacteur EPR à Flamanville répond au souhait exprimé par le Parlement de maintenir l'option nucléaire ouverte. Il permettra de démontrer les performances de la technologie EPR et d'identifier, le cas échéant, les moyens de les optimiser. C'est ainsi que toutes les options seront ouvertes au moment où la question du renouvellement du parc nucléaire actuel se posera, c'est-à-dire en 2015. C'est en effet aux alentours de cette date qu'il faudra lancer la réalisation des installations de production d'électricité destinées à remplacer les centrales les plus anciennes. Il serait prématuré de décider des options de 2015 et c'est donc sur la décision d'implanter un réacteur EPR à Flamanville que porte le débat.

Garder l'option nucléaire ouverte en France, suppose de maintenir au meilleur niveau les compétences du constructeur nucléaire français (AREVA) et de l'exploitant et architecte ensemblier EDF. L'implantation d'un réacteur EPR à Flamanville permet d'entretenir ces compétences et, de consolider les chances, à l'export de ce type de réacteur. La Finlande l'a déjà choisi pour équiper une centrale.

En terme de prévention des accidents et de protection de l'environnement contre les déchets, l'EPR représente l'aboutissement de l'expérience acquise sur les parcs électronucléaires européens. Il offre un niveau de sûreté encore plus élevé que les réacteurs existants et permet de produire encore moins de déchets radioactifs. Par ailleurs, comme tout réacteur nucléaire, il n'émet pas de gaz à effet de serre. C'est seulement en 2040, que la génération suivante de réacteurs, la génération IV, pourrait être disponible pour aller encore plus loin dans la réduction des déchets.

Comme toutes les installations nucléaires, le réacteur de Flamanville fera l'objet d'une évaluation environnementale et de sûreté complète préalable à l'obtention de l'autorisation de création de l'installation nucléaire de base et de l'autorisation de rejet d'effluents et de prélèvement d'eau.

L'étude des « coûts de référence de la production électrique 2003 » menée par le ministère de l'industrie a montré que le nucléaire constitue le moyen le plus compétitif pour une production en base (c'est-à-dire une production constante tout au long de l'année), sous une hypothèse de 23\$/baril, a fortiori pour un prix du baril plus élevé. Contrairement aux autres filières de production centralisée (charbon, gaz), le coût de l'électricité nucléaire est relativement stable par rapport au cours du combustible, ce qui permet de garantir des prix stables de l'électricité.

Direction générale
de l'énergie et des matières
(DGEMP) -
Ministère de l'économie,
des finances et de l'industrie
61 Bld Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13
Tél. : 01 44 87 17 17
[www.industrie.gouv.fr/
energie/sommaire.htm](http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm)

Direction générale de la
sûreté nucléaire et de la
radioprotection (DGSNR) -
Ministère de la santé
et des solidarités
Ministère de l'économie,
des finances et de l'industrie
Ministère de l'écologie et
du développement durable
6, place du Colonel Bourgoïn
75572 PARIS Cedex 12
Tél : 01 43 19 36 36
www.asn.gouv.fr

Ministère de l'écologie
et du développement durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21
www.ecologie.gouv.fr

En intégrant les objectifs ambitieux de la France en matière de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables, les projections de la consommation électrique montrent la nécessité, à partir de 2015, de disposer de nouveaux moyens de production pour une durée d'au moins 5000 heures par an, besoin satisfait par la production issue de l'EPR de Flamanville. Le réacteur EPR de Flamanville 3 s'insérera donc naturellement dans le parc de production électrique français au moment de sa mise en service.

En complément des nécessaires investissements pour une production énergétique diversifiée, les économies d'énergie et la recherche sur de nouvelles technologies de l'énergie restent des axes majeurs de l'action des autorités françaises.

1

2

3



Global Chance

EPR : il est urgent d'attendre

Un réacteur de conception ancienne

Le réacteur EPR se situe dans la continuité des technologies de réacteurs de fission à eau actuellement les plus répandus. Il n'apporte pas de réponse significative nouvelle, ni sur le plan de la sûreté, ni sur le plan des flux et des stocks de matières nucléaires dangereuses pour la santé, ni sur le plan des risques de prolifération, ni enfin sur celui des risques liés au terrorisme. Confronté dans une vingtaine d'années à l'apparition de réacteurs d'une génération entièrement nouvelle, la génération IV, le développement de l'EPR a toutes chances de se heurter à des normes de sûreté en constante évolution.

Il est inutile pour le bilan électrique de la France dans les 25 ans qui viennent et facteur d'irréversibilité à plus long terme

L'analyse d'une large fourchette des scénarios d'évolution des besoins d'électricité en France montre que l'échéance raisonnable d'introduction de moyens de production de base ou de semi-base dans le parc de production électrique se situe dans la période 2026-2033 et non pas 2015-2020 comme l'affirment les partisans de l'EPR. Il n'y a donc aucune urgence à lancer dès maintenant un EPR dont le cycle de « démonstration » s'étend au maximum sur une douzaine d'années.

De plus, vu la durée de vie de ces réacteurs (60 ans), leur introduction anticipée constitue un élément majeur d'irréversibilité : elle risque de figer la situation jusqu'en 2080 ou 2100 et de provoquer un effet d'éviction pour des solutions plus innovantes (nucléaires ou non) en termes d'offre et de demande.

C'est en particulier le cas pour la recherche et le développement qui porte sur les technologies de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables mais aussi sur d'éventuelles technologies nucléaires compatibles avec les objectifs du développement durable.

Nous dénonçons d'autre part vivement l'irresponsabilité de la stratégie qui consisterait à lancer une série d'EPR dans le but de constituer la réserve de combustible plutonium nécessaire à la mise en route massive vers 2040 de certains des réacteurs de la génération IV. Le pari de constitution d'un tel stock de matières dangereuses, sans qu'on puisse garantir aujourd'hui qu'on disposera dans la seconde moitié du siècle des moyens de l'éliminer, est en effet inacceptable.

Une politique industrielle contestable

En quoi est-il évident que la meilleure manière de maintenir la compétence de l'industrie française dans ce domaine soit la construction d'un EPR ? D'autres stratégies (nouveaux réacteurs, amélioration des réacteurs existants, etc.) devraient lui être impérativement comparées. D'autre part, les perspectives internationales de marché de ce réacteur restent très limitées.

17 ter rue du Val
92190 Meudon
E-mail :
globalchance@wanadoo.fr

L'insertion de ce type de réacteurs nécessite en effet des réseaux de très grande puissance et un investissement financier (plusieurs milliards d'euros par unité de production) et humain hors de portée de nombreux pays. Le marché éventuel se réduit en fait à quelques grands pays émergents dont les stratégies ont toutes chances de se fonder sur des transferts de technologie et la création d'une industrie nationale plus que sur des importations clé en main. Dans un tel marché, l'EPR se trouvera en concurrence avec d'autres réacteurs de la même filière et confronté à l'émergence de filières beaucoup mieux adaptées aux exigences du marché international dans une vingtaine d'années.

Un type de réacteur qui amplifie les impasses actuellement constatées

En particulier son implantation en remplacement du parc nucléaire actuel :

- multiplierait en France l'inventaire de matières nucléaires à très haute activité et très longue durée de vie d'un facteur 6 à l'horizon 2100 par rapport à la situation actuelle, sans qu'il n'existe aujourd'hui de perspective crédible de réduction significative de cet inventaire avant le milieu du 22^{ème} siècle ;
- renforcerait les risques de prolifération nucléaire du fait de la pérennisation du retraitement et de la généralisation de l'usage du plutonium.

Sa mise en service à court terme ne conduira pas à une économie significative de CO₂ jusqu'en 2020. En effet son introduction anticipée se traduira par une diminution du taux d'utilisation du parc nucléaire actuel (73 % aujourd'hui contre 85 % dans de nombreux pays), sans pour autant réduire la part des fossiles nécessaire à la production d'électricité de pointe.

Une compétitivité économique non prouvée

Les calculs économiques actuellement présentés par l'administration présentent des biais méthodologiques importants et reposent sur des chiffres uniquement fournis par les constructeurs et protégés par le secret commercial, sans aucune possibilité d'évaluation indépendante et de comparaison avec d'autres filières (nucléaires ou non). La prise en compte des effets externes d'environnement est très incomplète et fait l'impasse sur de nombreux points.

Il apparaît donc que la décision de construire une tête de série EPR dès maintenant est largement infondée, économiquement inefficace, source de nombreuses irréversibilités, contestable en termes de politique industrielle et ne répond, ni aux préoccupations énergétiques, ni aux préoccupations environnementales et de santé publique exprimées par nos concitoyens.

Si elle était cependant prise, elle aurait des conséquences inutilement néfastes pour la collectivité et distrairait des ressources humaines et financières indispensables aux objectifs énergétiques reconnus unanimement comme prioritaires par les pouvoirs publics, en particulier la maîtrise de l'énergie.



Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)

55 rue Victor Hugo
78800 Houilles
Tél. : 01 30 86 00 33
Fax : 01 30 86 00 10
E-mail : AEPN@ecolo.org
www.ecolo.org

Pourquoi la construction d'un EPR en France est indispensable et urgente

Le réchauffement climatique s'aggrave

L'humanité déverse dans l'atmosphère 25 milliards de tonnes par an de CO₂, dont la moitié n'est pas réabsorbée par les écosystèmes et s'accumule, aggravant chaque année un peu plus l'effet de serre. Au cours du 20^{ème} siècle, le climat s'est déjà réchauffé de près de 1°C et le GIEC prévoit au 21^{ème} siècle un réchauffement de 2 à 6°C, voire davantage. Environ 85 % de la production d'énergie dans le monde est aujourd'hui à base de carbone : gaz, pétrole et charbon, qui contribuent fortement à l'effet de serre. Il nous faut rapidement diminuer la part de ces énergies et leur substituer des énergies non émettrices de gaz à effet de serre chaque fois que c'est possible. S'agissant d'un changement global à l'échelle planétaire de la composition chimique de l'atmosphère, il est urgent d'agir. Il y va de la survie de notre civilisation.

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables : oui, mais cela ne suffira pas

Les économies d'énergie et toutes les sources d'énergie propres pouvant contribuer à cet objectif doivent être mises en œuvre. L'énergie éolienne peut y contribuer pour une petite part, mais il s'agit d'une énergie diffuse et intermittente, nécessitant des surfaces importantes. Pour produire autant d'énergie qu'un EPR, il faudrait aligner des éoliennes de 2 MWe ayant un rendement d'environ 30 %, près de deux fois plus hautes que la cathédrale Notre-Dame de Paris, à raison d'une tous les trois cent mètres, sur 800 km de longueur, de Nice à Perpignan, tout le long de la côte méditerranéenne y compris le tour de la Corse. On voit bien qu'à l'échelle d'un pays comme la France, une telle énergie ne contribuera au plus que quelques pourcents du bilan électrique global. Il en va de même pour l'énergie solaire qui doit être encouragée, mais qui est inapte à assurer la production électrique de base en raison de son caractère intermittent et diffus.

Le nucléaire est une énergie propre et sûre

L'énergie nucléaire consomme un million de fois moins de matières premières que les énergies carbonées (un gramme d'uranium ou de plutonium donne autant d'énergie qu'une tonne de pétrole ou de charbon) et produit environ un million de fois moins de déchets. Les déchets radioactifs sont confinés et auto-dégradables, contrairement aux déchets chimiques stables. Ils sont retraités-recyclés ou peuvent l'être. Parmi les différentes sources d'énergie, c'est le nucléaire qui possède le bilan le plus favorable du point de vue de la santé publique². L'expérience du parc français montre que les réacteurs nucléaires bien construits et bien exploités sont particulièrement sûrs. À ce jour et avec un demi-siècle de recul, il n'y a eu aucun décès par irradiation suite à un accident survenu sur les

La planète se réchauffe.
Il est urgent d'agir !

Un EPR permet d'éviter le rejet de plus de 10 millions de tonnes de CO₂ chaque année dans l'atmosphère¹.

1. AIE, Key World Energy Statistics, 2004 (260g fuel/kWh).

2. Avis de l'Académie Nationale de Médecine, Choix énergétiques et santé, 1er juillet 2003.

réacteurs électrogènes français. L'EPR est un réacteur encore amélioré par rapport à nos réacteurs actuels : dix fois plus sûr, protection renforcée contre les attentats, produisant moins de déchets et plus économique à faire fonctionner.

L'EPR est nécessaire au développement durable

Les atouts du nucléaire pourraient inciter certains à sauter une étape et se dispenser d'EPR pour attendre les réacteurs de génération IV. Cela conduirait à se retrouver sans énergie dans quelques décennies, car la durée de vie des réacteurs du parc français est évaluée aujourd'hui à 40 ans, ce qui situe le besoin de nouveaux réacteurs à partir de 2020. Les réacteurs de génération IV ne devant être disponibles qu'entre 2030 et 2050. Il reste un « trou » de 10 à 30 ans, dans un contexte à hauts risques : le pétrole sera alors devenu rare et cher et la contrainte du réchauffement climatique encore plus pregnante. Remarquons enfin que le choix de la France de valoriser le plutonium plutôt que le considérer comme un déchet est cohérent avec la volonté d'aller vers un nucléaire durable. Par ailleurs, le plutonium produit par l'EPR, riche en Pu-240 est inapte à la fabrication d'armes de destruction massive.

Conclusion

Il faut relancer la “chasse au gaspi” (économie d'énergie) et développer les énergies renouvelables. Mais comme cela ne suffira pas, du fait de l'épuisement des ressources de pétrole et de gaz, le nucléaire sera, de plus en plus, incontournable.

L'EPR est un réacteur nucléaire propre, sûr, non proliférant et performant. Il est indispensable, même en faisant preuve de sobriété énergétique, pour satisfaire les besoins en énergie de la France et de l'Europe de demain. Il permet de remplacer tout ou partie de la production d'électricité actuelle lorsque nos réacteurs en activité arriveront en fin de vie à partir de 2020.

Le retard est déjà substantiel. Il est impératif de commencer sans délai la construction du premier EPR en France, sinon nous ne serons plus en mesure de garantir une production d'électricité fiable à partir de 2020.

Pour le Professeur James Lovelock, considéré depuis les années 1960 comme le fondateur historique de la pensée écologique¹, le nucléaire est « *la seule solution écologique* »² car « *il n'y a pas d'autre solution viable, propre, écologique et économiquement acceptable à la dangereuse habitude que nous avons prise qui consiste à brûler des combustibles fossiles* ».³

La construction d'une tête de série EPR doit être entreprise sans tarder, dès 2006, et vraisemblablement être suivie par la construction d'une série de réacteurs similaires en France à partir de 2014. Ne pas faire ce choix expose l'environnement et notre société à des conséquences graves : pénurie d'énergie ou l'obligation d'un retour au charbon, ce qui nous serait très sévèrement – et à juste titre – reproché demain par nos enfants et par les générations futures.

1. Voir <http://www.ecolo.org/lovelock/index.htm>

2. Le Monde, 1er juin 2004, page 1, article intitulé “Le nucléaire est la seule solution écologique”

3. Préface de James Lovelock au livre “Le nucléaire, avenir de l'écologie ?”, éditions TNR, 2004.



Réseau « Sortir du nucléaire »

La démocratie irradiée – L'Assemblée nationale et le gouvernement torpillent le débat public

9 rue Dumenge
69317 Lyon cedex 04
Tél. : 04 78 28 29 22
Fax : 04 72 07 70 04
E-mail :
contact@sortirdunucleaire.fr
www.sortirdunucleaire.org

Le nucléaire a été imposé en France sans l'ombre d'un débat. 50 ans plus tard, les progrès sont infimes : on nous propose bien de participer à un débat sur le réacteur nucléaire EPR mais... après que sa construction ait été décidée !

Nous ne mettons pas en cause la bonne foi des membres de la Commission nationale du débat public qui, de toute évidence, souhaitent organiser un débat démocratique.

Mais :

- le 20 mai 2004, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la construction du réacteur nucléaire EPR ;
- le 21 octobre 2004, EDF a décidé que l'EPR serait construit à Flamanville (Manche) ;
- le 7 janvier 2005, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin s'est rendu à Flamanville, accompagné des dirigeants d'EDF, d'AREVA, et du CEA, pour fêter la victoire du lobby nucléaire ;
- le 11 mars 2005, EDF a négocié un accord avec la compagnie italienne Enel pour que celle-ci entre à hauteur de 25 % dans le capital de l'EPR ;
- le 30 mars 2005, l'Assemblée nationale a adopté en seconde lecture la construction de l'EPR.

Et on veut nous faire croire que le débat public prévu fin 2005 doit servir à :

- rendre compte de l'état de la controverse sur la nécessité ou non de construire le réacteur EPR ;
- organiser le débat pour « éclairer » les élus afin qu'ils prennent leurs décisions en toute connaissance de cause.

En fin de compte, un tel déni de démocratie n'est pas étonnant alors que sont toujours en place la plupart des responsables du mensonge d'Etat lors du passage du nuage de Tchernobyl sur la France.

Les mensonges du nucléaire doivent être sanctionnés par la justice et les projets de relance du nucléaire doivent être annulés.

La construction du réacteur nucléaire EPR, ce serait une augmentation des risques d'accidents nucléaires et des déchets radioactifs supplémentaires. Mais ce serait aussi une nouvelle atteinte à la démocratie. Il est nécessaire de s'opposer à ce projet injustifiable.

Sauvons le Climat

Synthèse

Pour Sauvons le Climat il est clair que, sans méconnaître la nécessité des économies d'énergie et d'un développement, au maximum supportable par les réseaux, des énergies renouvelables intermittentes, un développement important de l'utilisation de l'énergie nucléaire au niveau mondial est une nécessité si l'on désire stabiliser les concentrations de l'atmosphère en gaz carbonique (CO₂) sans provoquer une crise majeure de l'approvisionnement énergétique. Pour l'Europe cette nécessité implique une multiplication par deux de la part du nucléaire dans la production d'électricité (soit passer de 30 à 60 %). En France la part des énergies fossiles dans la production d'électricité est encore de près de 10 %. Selon Sauvons le Climat, il serait non seulement incompréhensible que cette part augmente, mais important qu'elle diminue. Il faudrait aussi réduire en priorité l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage (pétrole et gaz).

L'importance de la nature des techniques utilisées pour la production d'électricité dans les émissions de gaz à effet de serre est illustrée magistralement par une comparaison des intensités en émission de CO₂ (rapport du tonnage émis sur l'énergie primaire consommée) – voir figure. Celle de la Suède est près de deux fois et demie plus faible que celle du Danemark : la Suède n'utilise pratiquement pas de combustibles fossiles pour produire son électricité alors que le Danemark utilise largement le charbon pour ce faire. La France fait moins bien que la Suède mais deux fois mieux que le Danemark. Les systèmes de production électrique n'utilisant pas de combustibles fossiles recourent essentiellement à l'hydroélectricité et au nucléaire. Les efforts importants faits par le Danemark pour limiter la consommation (prix de l'électricité deux fois plus important qu'en France et consommation par habitant 17 % plus faible¹) et pour développer l'utilisation de l'éolien n'ont pas non plus donné les résultats escomptés. L'Agence européenne de l'environnement² prévoit que, dans le meilleur des cas, le Danemark manquera son objectif de Kyoto en 2010 de 35 %, alors que la Suède devrait faire mieux que le sien de 3 % (et la France de 1,2 %)³. Les ressources hydroélectriques étant déjà largement utilisées en Europe et ne pouvant que peu se développer, il apparaît que la performance des systèmes énergétiques en matière de rejets de gaz carbonique dépend et dépendra largement de la part prise par le nucléaire dans le mix électrique.

Au niveau mondial, si tous les pays de l'OCDE avaient eu la même politique de recours au nucléaire que la France, les rejets mondiaux de CO₂ seraient de 30 % plus faibles (4 milliards de tonnes équivalent carbone au lieu de 6). On a aussi montré que, à l'horizon 2050, le remplacement du charbon et du gaz par le nucléaire permettrait, à lui seul, de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 2°C, même dans le cas de scénarios à forte croissance de la demande énergétique⁴.



49 rue Séraphin Guimet
38220 Vizille
E-mail : webmaster@
sauvonsleclimat.org
www.sauvonsleclimat.org

1. AIE, Key World Energy Statistics 2004.

2. org.fr.eea.eu.int/documents/newsrelease/ghg_emissions-trends2004-fr

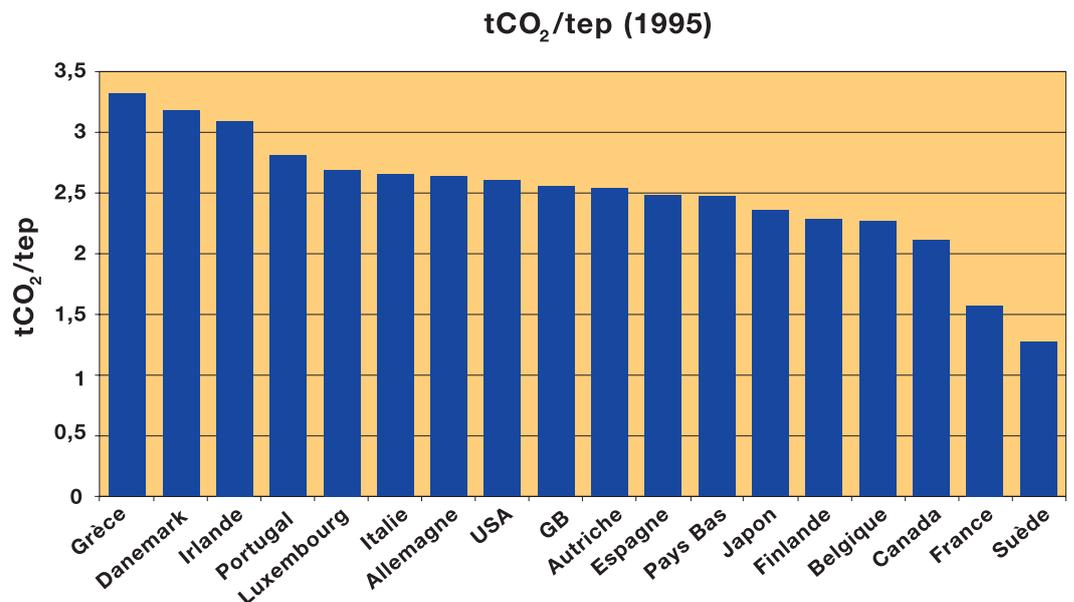
3. Le Danemark achète dès à présent des permis d'émission en Europe de l'Est de manière à se rapprocher de ses objectifs de Kyoto.

4. Revue de l'énergie 531,2001,575 et dans « L'énergie de demain », ed. J.L.Bobin, E.Huffer, H.Nifenecker chez EDP Sciences 2005 (p.81 et suivantes).

La part de l'électricité dans la consommation énergétique augmente régulièrement et il est peu probable que cette tendance s'inverse, avec le développement de la climatisation, de l'utilisation des pompes à chaleur, des transports collectifs et, éventuellement, de voitures électriques ou, à tout le moins, bi énergies (essence et électricité).

L'évolution de la demande et des modes de consommation place la question du renouvellement du parc au premier plan et impose une réflexion sur la possibilité d'une augmentation de la production nucléaire.

Du fait d'un fonctionnement en base, certains affirment que l'EPR serait inadapté à l'évolution des besoins. Mais, si tel était le cas, la réalisation de l'EPR permettrait d'arrêter, avec un peu d'avance, un ou deux des plus anciens réacteurs français ou, plus probablement, de ne les faire produire qu'en hiver. Ainsi la décision de construire l'EPR est-elle une stratégie « sans regret » sauf dans le cas où la sortie du nucléaire serait décidée. Dans cette hypothèse, il faudrait choisir entre une augmentation importante des émissions de gaz carbonique et une réduction drastique de la consommation énergétique que seul un régime autoritaire pourrait imposer. Sauvons le Climat ne saurait accepter aucun des termes de cette alternative. C'est pourquoi nous soutenons la poursuite du programme nucléaire.



Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN)



2 rue François Villon
91400 Orsay
E-mail :
m-r.sene@wanadoo.fr

Quels sont les besoins ?

Y a-t-il des besoins à court terme ? la réponse est non

- Le parc de 58 réacteurs nous place en situation d'excédent de production, d'où l'exportation de la production d'une douzaine de tranches. La situation critique d'approvisionnement constatée en fin d'hiver 2004-2005, fut due, en réalité, à une planification calamiteuse des arrêts de tranche pour rechargement en combustible. De fait la gêne était pour l'utilisateur et de plus, donnait un argument supplémentaire pour le projet EPR.
- L'usine d'enrichissement Eurodif arrête ses unités de diffusion gazeuse, remplacées par celles du procédé d'ultracentrifugation, beaucoup moins énergivore. Cette mise en place va libérer 2 tranches de 900 MWe, enfin disponibles à plein temps pour alimenter le réseau.
- La durée de vie des réacteurs des paliers P4, P'4, N4 est annoncée de 40 ans : les deux éléments non remplaçables d'une unité de production sont la cuve du réacteur et l'enceinte de confinement. Pour la cuve, le paramètre essentiel de sa durée de vie est l'évolution du métal sous l'effet des neutrons produits lors des réactions de fission. Grâce à une nouvelle gestion des combustibles (fluence faible et fluence réduite), le taux d'irradiation de « conception » (40 ans) ne sera pas atteint avant 50 voire 60 ans. Dans ces conditions le critère de renouvellement du parc est profondément modifié, du moins pour ce paramètre. De plus, pour ces durées d'exploitation, les équipements seront amortis depuis longtemps : il y a donc intérêt à prolonger leur fonctionnement et à ne rien construire.

L'EPR, tête de série ?

EDF et DGEMP ne parlent pas de tête de série mais de démonstrateur (pour l'exportation ?). S'il s'agit d'avoir un modèle testé pour les années 2050, nous serons ramenés à la situation des années 1970 où le modèle peaufiné était le réacteur graphite-gaz de Bugey-1, construit en un seul exemplaire et abandonné lors de l'achat de la licence Westinghouse des PWR. Les coûts de R&D n'ont pas été divisés par 10, mais par... 1 !

Pour ne pas perdre le savoir faire ?

Dans 40 ans !!! En 1974, lorsque le programme Mesmer est lancé, si on avait travaillé sur la base d'un savoir faire vieux de 40 ans, cela aurait conduit à utiliser les techniques de 1934 !!!

Si on devait suivre le raisonnement des promoteurs du recours sans limites à l'énergie nucléaire, il est clair que la machine proposée n'aurait d'autre but que d'assurer la transition avant la mise en chantier, pour les années 2050, d'une filière de réacteurs, dits de génération IV. Dans cette famille, les « réacteurs à haute température » (déjà construits et testés depuis de nombreuses années, mais non développés industriellement en raison de leur manque d'intérêt

militaire) permettraient de diminuer la quantité des produits de fission puisque leur rendement thermodynamique de près de 50 % (au lieu de 30 à 35 % pour EPR) demande moins de fissions pour produire la même quantité d'électricité.

Dans ces conditions un « démonstrateur » n'a guère d'intérêt. Tout au plus, le raisonnement « pro » devrait appuyer la construction d'un réacteur de type N4 (Civaux, Chooz), pour lequel les retours d'expérience seraient directement applicables et dont l'augmentation du nombre d'unités construites ferait chuter le coût du kWh produit en réduisant la part des dépenses de R&D imputable à ces unités.

Quels sont les arguments pro-EPR ?

Ce serait un réacteur « évolutionnaire » donnant :

- une sûreté accrue,
- une réduction des déchets,
- un coût du kWh plus bas.

Tous ces arguments sont basés sur une évolution technique que l'on doit pouvoir analyser afin de savoir s'ils sont réels ou simplement des vœux pieux destinés à servir d'argument commercial.

Il est essentiel que soit communiqué le rapport préliminaire de sûreté, a minima la version publique (préservation du secret industriel !!!).

La réponse d'EDF est que ce document ne sera rendu public qu'à l'occasion de la déclaration d'autorisation de construire (DAC), donc qu'il ne sera pas communiqué pour le débat public organisé par la CNDP (question subsidiaire : à quoi sert ce débat public ?).

Il en ressort que les arguments pro-EPR ne sont étayés par aucun document technique EDF consultable et, de fait, ne sont que des actes de foi plus ou moins doctrinaires.

Pour ouvrir le débat :

Le GSIEN a tenté de faire une analyse de paramètres de sûreté sur la base de la lettre de la DGSNR du 5 octobre 2004 fixant les options de sûreté du projet de réacteur EPR souhaités par l'autorité de sûreté nucléaire.

Cette analyse vous est présentée dans le corps du cahier, illustrée par quelques exemples montrant comment, pour le pallier précédent (N4), ces objectifs ont été si bien réalisés qu'ils ont conduit à des errements mémorables.

Tous les fonds consacrés à cet EPR inutile ne seront plus disponibles pour la mise en place d'un programme énergétique équilibré faisant une place importante aux économies d'énergie et à toute la panoplie des énergies de substitution actuellement disponible. La place donnée au nucléaire stérilise toutes les autres voies de diversification possibles.

Pour cet autre volet de l'analyse, nous nous associons aux contributions de Global Chance et Négawatt.

Association pour la promotion du site de Flamanville (PROFLAM)



PROFLAM est bien évidemment favorable à l'implantation à Flamanville d'un réacteur tête de série de type EPR.

L'Association pour la Promotion du Site de Flamanville (PROFLAM) a été créée en janvier 2004 dans le but de mettre en avant les nombreux avantages du Site de Flamanville et de convaincre l'investisseur de retenir ce site pour la construction du démonstrateur – tête de série EPR.

Notre Association, forte de 200 adhérents pour la plupart issus du Cotentin ou de La Manche et au premier rang desquels figurent les chambres consulaires (Chambre de Commerce de Cherbourg Cotentin : 5 000 ressortissants, Chambre de Commerce Centre et Sud Manche : 10 000 ressortissants, Chambre de Métiers de la Manche : 7 400 ressortissants), s'est très rapidement mise au travail avec les élus locaux. Après une forte implication dans la vie locale (nombreuses réunions, collectes de plus de 700 soutiens tant socio-économiques, que politiques, syndicaux ou territoriaux), elle s'est penchée sur la constitution d'un dossier de conviction-sédution qui a été remis aux présidents successifs d'EDF, ainsi qu'aux ministres concernés.

Cette démarche a trouvé son aboutissement le 21 octobre 2004 lorsque le Conseil d'Administration d'EDF a retenu le Site de Flamanville pour proposer d'y construire le premier réacteur EPR.

C'est au titre de ces différentes actions que PROFLAM a été invitée à participer au groupe de travail préparatoire au Débat Public.

Il nous faut, à ce stade, préciser que nous avons été tout d'abord surpris du choix des thèmes retenus par les organisateurs de ce Débat Public pour la constitution du Cahier Collectif d'Acteurs : les problématiques soulevées (politique énergétique de la nation, politique industrielle, maintien des compétences nationales...) sont en effet de nature essentiellement nationale, voire internationale.

A l'inverse, les éléments locaux ou territoriaux sont absents des axes de réflexion proposés :

- Quelle est la mesure de la mobilisation du monde socio-économique local ?
- Quelles seraient les attentes de la population locale ?
- Quelles mesures d'accompagnement au chantier seraient proposées par l'investisseur ?
- Quelles retombées pour les entreprises locales ?
- Quels dispositifs de formation seraient mis en œuvre pour les demandeurs d'emploi locaux... ?
- A quelle date les investissements publics locaux ou départementaux nécessaires à un tel chantier pourront-ils être lancés ?
- Le site en bord de mer de Flamanville dispose t-il des espaces nécessaires à la construction de deux tranches complémentaires ?
- Etc...

Chambre de Commerce
de Cherbourg Cotentin
Bld de l'Atlantique
50100 Cherbourg-Octeville

Nous avons néanmoins apporté nos contributions aux chapitres suggérés par les organisateurs en nous attachant, chaque fois que cela était possible, à leur donner un éclairage le plus local et régional possible, conforme à la pensée de nos adhérents et de ceux qui nous ont apporté leur soutien et en mettant en avant :

• ***Au niveau politique industrielle :***

La forte expérience des hommes élus et salariés et des entreprises de La Manche, en matière de grands chantiers et la culture du nucléaire et la rigueur locale, garantie de sécurité industrielle et de sûreté nucléaire pour l'implantation d'une tête de série EPR à Flamanville.

• ***Au niveau maîtrise des risques :***

La tradition d'ouverture en matière d'information nucléaire dans le Cotentin.

• ***Au niveau des coûts :***

Le coût de l'électricité produite par un EPR très peu sensible à la variation du prix du combustible, facteur de stabilité économique et l'effet très largement positif du secteur nucléaire de La Manche sur l'emploi et les finances publiques locales.

• ***Au niveau production électrique :***

L'âge du parc électronucléaire français, le risque de vieillissement simultané de plusieurs réacteurs et donc d'arrêt d'exploitation de ceux-ci dès 2015, d'où l'urgence absolue de lancer très rapidement la construction du premier réacteur EPR.

Notre Association envisage cependant la possibilité de développer les axes qui lui paraissent importants dans un cahier spécifique d'acteur dans le cadre du débat public proposé.

La formidable mobilisation qui s'est concrétisée avec l'Association PROFLAM montre bien l'engagement du secteur socio-économique du Cotentin et de la Manche en faveur de l'implantation d'un démonstrateur EPR à Flamanville.

L'EPR est une chance pour le COTENTIN et la compétence du COTENTIN est une chance pour l'EPR.

Société française d'énergie nucléaire (SFEN)



Le parc nucléaire français permet aujourd'hui d'assurer l'approvisionnement électrique du pays en toute indépendance, à des coûts modérés et stables et sans dommage à l'environnement. Mais ce parc, dont les premiers réacteurs ont été couplés au réseau dans les années 1970, va devoir être renouvelé dans d'importantes proportions à échéance relativement prochaine. En effet, si l'on table raisonnablement sur une durée de vie de l'ordre de 40 ans pour nos réacteurs les plus anciens, la période 2017-2025 verra la mise hors service de plusieurs dizaines de réacteurs, représentant plus du tiers de la capacité totale de production d'électricité de la France !

Préparer l'avenir

Les nécessaires efforts d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables n'auront pas la capacité de compenser à eux seuls ce déficit. Le moyen d'y parer et de garantir la continuité de l'approvisionnement en électricité du pays sera de mettre progressivement en service, à l'horizon considéré, un nombre important de nouveaux réacteurs nucléaires. C'est dans cette perspective qu'a été conçu le réacteur de nouvelle génération EPR. Fruit d'une étroite coopération européenne, ce réacteur combine le meilleur des technologies nucléaires française et allemande et y apporte de substantielles innovations. Il apparaît comme le modèle de réacteur le plus avancé désormais disponible sur le marché mondial.

Acquérir l'expérience, préserver les compétences

Pour préparer dans les meilleures conditions le renouvellement de notre parc nucléaire, il apparaît essentiel d'engager dès à présent la construction d'un EPR « tête de série » à Flamanville. Et cela pour deux raisons principales, d'ordre technique et industriel :

- avant de lancer des constructions en série, il sera primordial de bénéficier au préalable de l'expérience de fonctionnement et d'exploitation, dans les conditions françaises, d'un premier modèle. Cela permettra de parachever la mise au point d'un « produit » adapté aux critères nationaux et de garantir son aptitude à être lancé à grande échelle le moment venu.
- l'engagement d'une telle série, vraisemblablement vers les années 2015-2020, en appellera à toutes les compétences du secteur nucléaire français. Ces compétences doivent être conservées et renouvelées d'ici-là et le projet EPR apparaît comme l'indispensable catalyseur de cette mobilisation. Il va permettre de maintenir les capacités de notre outil industriel et de conforter le savoir-faire des équipes qui le constituent.

Faute de garantir le renouvellement de ses capacités électronucléaires, la France serait à coup sûr obligée de recourir dans de larges proportions à des combustibles fossiles importés, avec les contraintes et inconvénients que cela implique, notamment l'émission de gaz à effet de serre incompatible avec les objectifs de préservation de l'environnement fixés par la loi.

67 rue Blomet
75015 Paris
Tél. : 01 53 58 32 10
Fax : 01 53 58 32 11
E-mail : sfen@sfen.fr
www.sfen.org

Outre son utilité spécifique de « tête de série », l'EPR contribuera à notre approvisionnement en électricité, et cela pour une durée évaluée à 60 ans. Il alimentera le réseau français, et éventuellement l'espace européen, dans une période marquée par un accroissement continu de la demande d'électricité. Au moment où se met en place le marché européen intégré de l'électricité, il est important de souligner que le projet EPR va au devant des grands objectifs de politique énergétique que s'est fixés l'Union européenne : développer ses propres moyens de production électrique et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Sur le plan mondial, la période à venir va voir le développement ou la relance des programmes de construction de centrales nucléaires dans de nombreux pays. Dans ce contexte, la construction d'un EPR sera la « vitrine » de la compétence française dans le domaine des réacteurs de nouvelle génération. Cela renforcera les chances de la France de nouer des partenariats commerciaux sur ce marché concurrentiel et confortera sa position de leader dans un des rares secteurs de haute technologie où elle fait la course en tête.

Collectif régional « L'EPR non merci, ni ailleurs, ni ici »



La démocratie bafouée : on décide d'abord, on discute ensuite

La France est une démocratie représentative dans laquelle Gouvernement et Assemblées élues décident et dans laquelle on demande parfois au citoyen de se prononcer par référendum.

Jamais le pouvoir n'a toléré que la politique énergétique soit soumise à référendum national. Jamais l'Assemblée nationale n'a été consultée lors de la mise en place du programme.

Le Commissariat à l'énergie atomique a été créé en 1945 par De Gaulle et les communistes, sous la direction de l'un des leurs, Joliot-Curie. L'objectif était de doter la France de l'arme nucléaire. Pour avoir du plutonium, inexistant dans la nature mais présent dans les combustibles irradiés, on a construit quelques centrales nucléaires, dans les années 1950.

L'industrie nucléaire a hérité du secret militaire, du centralisme technocratique des uns, bureaucratique des autres, et d'une mystique de la science et du progrès sans limites.

Secret et absence de débat démocratique

Jamais l'Assemblée nationale n'a été consultée à ce propos.

Le lobby nucléaire a fini par constituer, notamment au travers du Corps des Mines, un véritable État aux tentations totalisantes dans un État qui se réclamait de la démocratie. Il était prêt, depuis les années 1960 pour imposer le choix du tout électrique-tout nucléaire au pays. Le premier choc pétrolier de 1973-1974 lui a offert l'opportunité de construire des réacteurs nucléaires, pendant quelques années, au rythme de 5 à 6 par an, sans aucun débat démocratique, ce qu'aucun autre pays au monde n'a fait.

Aujourd'hui, 78 % de l'électricité française est d'origine nucléaire. Le pays est toujours en surcapacité électrique, surtout « en base », d'environ 15 %, c'est-à-dire de la production d'une dizaine de réacteurs, sinon pour les « pointes » du fait du chauffage électrique. Les nations voisines sortent du nucléaire, mais achètent les excédents français en base au-dessous des coûts réels, nous laissant le démantèlement, la gestion des déchets et la plus grande partie des risques. Elles nous vendent beaucoup plus cher de l'électricité d'origine thermique classique pour fournir les pointes.

Seules les apparences changent

Cela fait des années que les Gouvernements envisagent de sortir une loi sur la transparence... Paroles, paroles...

Le Gouvernement avait désigné une commission des Sages¹ : cette dernière a estimé, en 2003, qu'il n'y avait pas urgence à construire l'EPR et que mieux valait actuellement économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables. Son avis a été balayé par le Gouvernement !

1. Rapport(s) du Comité des Sages à l'issue du débat national sur l'énergie, 2003.

Coordination :
c/o CRILAN
Didier Anger
10 route d'Étang
Val 50340 Les Pieux
Hague-Sud

La loi Barnier de 1995, revisitée par Dominique Voynet en 1997, prévoit la création d'une Commission particulière du débat public pour tout grand projet nucléaire ou tout autre projet à fort impact. Son rôle : établir l'état de la controverse, faire débattre publiquement partisans et adversaires avant toute décision pour aider précisément les élus à prendre celle-ci.

1 Le Gouvernement, sous la pression de la Présidente d'AREVA-Framatome, de retour d'un voyage commercial infructueux en Chine, a décidé, à l'automne 2004 de la construction d'un EPR à Flamanville, un an avant que le débat public prévu ne se tienne ! L'Assemblée nationale, fin mars 2005, vient de l'adopter en deuxième lecture en même temps qu'elle a tenté de signer l'arrêt de mort du développement éolien en France. C'est le refus de la diversification et du « bouquet énergétique » et le retour au « bunker nucléaire » du Cotentin.

Le pouvoir ne respecte donc pas le droit. Où est la démocratie participative dans tout cela ? On décide d'abord « en haut », on discute après « en bas ». Quel mépris pour le débat public : on nous demande de participer aux décisions déjà prises. Nucléaire et démocratie ne sont décidément pas compatibles !

Le projet d'EPR répond-il aux enjeux du « développement durable » ?

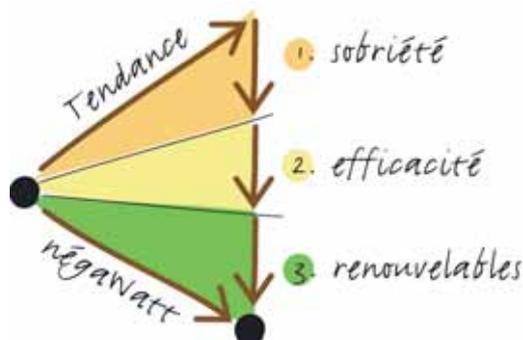
En tant qu'outil de production d'électricité de très grande puissance, le projet d'EPR s'inscrit dans ce qu'on appelle une « politique de l'offre », c'est-à-dire qu'il est censé répondre par avance à l'augmentation future des besoins en énergie de la population et des entreprises. Cette augmentation est présentée comme inéluctable et on l'associe bien souvent à l'idée même de « progrès ». Mais ce qui a pu sembler une évidence, notamment pendant les décennies qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, repose en fait sur une vision tronquée de la réalité qui fait abstraction de deux problèmes majeurs et inéluctables : la raréfaction physique des matières premières (le pétrole et le gaz, mais aussi l'uranium) et les risques environnementaux et sanitaires (changements climatiques, mais aussi déchets nucléaires fortement toxiques à très longue durée de vie).

Il existe aujourd'hui une alternative crédible, fondée à la fois sur une approche nouvelle et sur des techniques prouvées et sans risque, que nous appelons la « démarche négawatt ». Elle nous invite à poser un regard différent sur l'énergie, en nous interrogeant d'abord sur nos propres besoins, réels ou artificiels, puis en cherchant ensuite à y répondre de la manière la plus efficace possible. Elle mise enfin sur les énergies renouvelables, c'est-à-dire sur des ressources inépuisables, propres et locales.

Partant de cette démarche simple et rigoureuse, le scénario négaWatt, élaboré par des gens de terrain dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables, permet de stabiliser puis de réduire notre consommation primaire d'énergie en 2050 à 54 % de sa valeur actuelle. Il limite, tout en maintenant un confort de vie au moins équivalent, nos émissions de gaz à effet de serre dues à la production et à la consommation d'énergie à 2 tonnes d'équivalent CO₂ par personne, contre 6,7 actuellement, soit une réduction de 67 %. Il permet aussi de se passer totalement de la production d'électricité nucléaire à partir de 2030 environ, à la fin de vie des centrales actuellement en fonctionnement, et sans avoir besoin de moyens productifs tels que l'EPR.

Il ne s'agit en aucune manière d'un « retour en arrière », bien au contraire !

La France du scénario négaWatt continue à utiliser l'électricité : elle a simplement stabilisé sa consommation à son niveau de 1994, ce qui signifie qu'en réalité, grâce aux gains en efficacité, le service rendu par l'électricité est double par rapport à celui d'aujourd'hui.

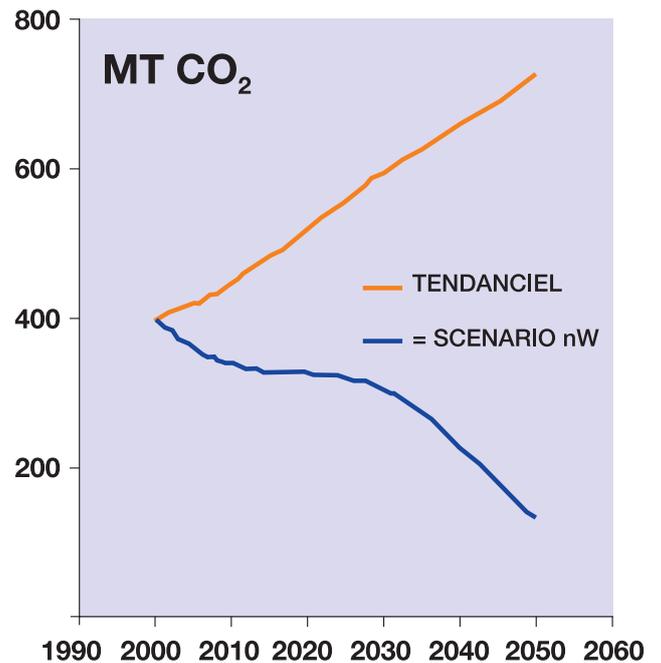


Ce scénario met la France en phase avec les grands objectifs mondiaux de retour à l'équilibre environnemental : une consommation en énergie primaire de 2 tep par personne et par an et une émission annuelle de 2,0 tonnes d'équivalent CO₂ par personne.

Ces résultats n'ont rien de la science-fiction : différentes études européennes sur des « sociétés sobres en carbone et en énergie » ont donné des résultats similaires en Allemagne (- 80 % sur les émissions de carbone en 2050, Etude Ministère allemand de l'environnement), en Suisse (- 60 % en 2030, « Société à 2 000 W », IPFL Lausanne), aux Pays-Bas (- 80 % en 2050) et au Royaume-Uni (- 60 % en 2050, « Livre blanc sur l'Energie »).

Les conclusions du travail effectué autour du scénario négaWatt sont claires : une telle politique énergétique est gagnante à tous les niveaux, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux.

Non seulement la mise en service d'une unité de production telle que l'EPR, fondée sur une source d'énergie dangereuse et non renouvelable, irait à l'encontre des principes même du développement durable, mais son caractère très centralisé, mobilisant des capitaux importants, ne ferait que retarder l'avènement d'une nouvelle politique énergétique fondée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Présentation du document de synthèse du cahier collectif d'acteurs

Electricité de France a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) d'un projet de « Construction d'une centrale électronucléaire « tête de série EPR » sur le site de Flamanville (Manche) ». La CNDP a décidé d'organiser ce débat en considérant que « les objectifs, la nature et l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale lui donnent un caractère d'intérêt national ».

Le débat public portant « sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales » du projet, la Commission particulière du débat public (CPDP) a jugé nécessaire, pour assurer une pleine information du grand public, de mettre à sa disposition avant l'ouverture du débat, en complément du dossier de présentation du maître d'ouvrage, un cahier réalisé par des acteurs¹. Ce cahier s'efforce, selon l'analyse de la CNDP, « d'éclairer les termes de la controverse » qui a marqué le débat national sur les énergies qui s'est tenu au 1^{er} semestre de 2003. Au travers de nombreux points de vue, ce cahier permet d'exprimer la diversité des positions sur le pourquoi et le comment du projet EPR.

Les contributions réunies dans ce cahier, sollicitées par la CPDP ou spontanément proposées par les acteurs, ont été considérées comme des prises de position suffisamment élaborées et préalablement exprimées, notamment au cours des grandes étapes de développement qui ont conduit au projet actuel.

Afin de donner une structure plus lisible à ce cahier collectif, un canevas commun organisé autour de cinq thèmes a été proposé aux auteurs par la CPDP ; cette organisation a été acceptée par tous les acteurs concernés. Ces thèmes dessinent un contour global commun de toutes les questions et controverses soulevées par l'EPR en matière de politique énergétique, d'outil industriel, de risques, de coûts, d'offre et de demande d'électricité.

L'ordre de présentation des contributions résulte d'un tirage au sort effectué par la Commission à la demande des acteurs.

Une présentation des différents acteurs complète les synthèses de chacune de leur contribution. Ces contributions détaillées sont rassemblées dans la version intégrale du cahier collectif, disponible auprès de la Commission.

Débat public EPR « tête de série »
Projet de centrale électronucléaire Flamanville 3

Adresses de la Commission particulière du débat public (CPDP)
Paris : 3 rue Treilhard – 75008

Saint Lô : Esplanade de la Gare – Chemin du Halage
BP 40326 – 50006 Saint-Lô cedex

Courriel : contact@debatpublic-epr.org
Site internet : www.debatpublic-epr.org

1. Les acteurs sont des organisations représentatives ou des opérateurs (association, entreprise, administration...) identifiées par la CPDP pour avoir préalablement réfléchi et exprimé des positions sur la question nucléaire ou plus particulièrement sur le projet EPR « tête de série ».